



# Conseil économique et social

Distr. générale  
14 janvier 2022  
Français  
Original : anglais

---

## Commission de la science et de la technique au service du développement

### Vingtième-cinquième session

Genève, 28 mars-1<sup>er</sup> avril 2022

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

### Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

## Ordre du jour provisoire annoté et organisation des travaux

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
2. Progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international.
3. Science et technique au service du développement :  
Thèmes prioritaires :
  - a) La quatrième révolution industrielle au service d'un développement inclusif ;
  - b) La science, la technologie et l'innovation au service d'un développement urbain durable dans le monde de l'après-pandémie.
4. Présentation de rapports sur les examens des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation.
5. Élection du Président/de la Présidente et des autres membres du Bureau de la vingt-sixième session de la Commission.
6. Ordre du jour provisoire et documentation de la vingt-sixième session de la Commission.
7. Adoption du rapport de la Commission sur sa vingt-cinquième session.



## Annotations

### Point 1

#### Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

1. L'article 7 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social dispose qu'au début de chaque session, les commissions adoptent l'ordre du jour de la session en se fondant sur l'ordre du jour provisoire. L'ordre du jour provisoire et la documentation de la vingt-cinquième session de la Commission de la science et de la technique au service du développement ont été approuvés par le Conseil dans sa décision 2021/258 du 22 juillet 2021.

2. Conformément à la décision 2021/213 du Conseil économique et social, la Commission a élu, selon une procédure d'approbation tacite, par acclamation, le Bureau de sa vingt-cinquième session, composé comme suit :

*Vice-Présidents* : Ana Cristina Amoroso das Neves (Portugal)  
 Muhammadou MO Kah (Gambie)  
 Peter Major (Hongrie).

La Commission a reporté l'élection à la présidence d'un(e) représentant(e) des États d'Asie et du Pacifique et à la vice-présidence d'un(e) représentant(e) des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Conformément à la pratique de la Commission, l'un des vice-présidents fera également office de rapporteur.

3. Le projet d'organisation des travaux de la Commission à sa vingt-cinquième session (annexe I) a été établi en application des décisions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, en vue de faciliter l'examen des points de l'ordre du jour dans les limites du temps disponible et compte tenu des services de conférence alloués à la Commission. Le calendrier est proposé à titre indicatif et provisoire ; au cas où la Commission achèverait l'examen d'un point de l'ordre du jour plus tôt que prévu, elle pourrait passer immédiatement au point suivant. Le programme peut aussi être adapté.

4. En raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et de la limitation des réunions physiques et des voyages internationaux, il est prévu que la Commission tienne sa session du 28 mars au 1<sup>er</sup> avril 2022 selon des modalités hybrides. Les réunions virtuelles se tiendront chaque jour de 14 h 30 à 16 h 30 (heure d'Europe centrale).

5. La liste des membres actuels de la Commission figure à l'annexe II.

6. Suivant la recommandation faite par la Commission de la science et de la technique au service du développement à sa vingt-quatrième session, le Conseil économique et social a adopté, en juillet 2021, les décisions 2021/255, 2021/256 et 2021/257, qui ont reconduit les dispositions relatives à la participation d'organisations non gouvernementales, d'acteurs de la société civile, d'acteurs universitaires et techniques et d'acteurs du monde économique, y compris d'entreprises privées, aux travaux de la Commission jusqu'à 2025. Il a également adopté la décision 2021/254, qui a prorogé le mandat du Conseil consultatif pour l'égalité des sexes de la Commission pour une nouvelle période de cinq ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, afin de permettre à celui-ci de mener à bien son programme de travail avec les ressources extrabudgétaires allouées à cette fin.

7. À sa vingt-quatrième session, la Commission a examiné les avantages de la participation à ses travaux d'organisations non gouvernementales, d'acteurs universitaires et d'acteurs du monde économique, en vue de recommander des mesures appropriées au Conseil économique et social. Elle a également examiné les travaux de son Conseil consultatif pour l'égalité des sexes et recommandé des mesures appropriées au Conseil économique et social.

#### Contribution de la Commission aux débats du Conseil économique et social et du forum politique de haut niveau pour le développement durable

8. La résolution 70/1 de l'Assemblée générale, intitulée « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », a été adoptée en septembre 2015.

Le Conseil économique et social et le forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous ses auspices soutiendront la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en examinant le thème retenu pour 2022 : « Reconstruire en mieux après la pandémie de maladie à coronavirus, tout en avançant sur la voie d'une mise en œuvre intégrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ».

9. Conformément aux dispositions du paragraphe 29 de l'annexe de la résolution 72/305 de l'Assemblée générale, une table ronde de haut niveau, consacrée à la contribution de la science, de la technologie et de l'innovation à une reprise postpandémique durable et résiliente allant de pair avec la pleine exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030, se tiendra le lundi 28 mars 2022. Les décideurs de haut niveau qui y participeront réfléchiront à la manière de placer la science, la technologie et l'innovation parmi les priorités des stratégies de développement nationales, compte tenu de la pandémie de COVID-19 et de la décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable. Ce sera pour eux l'occasion de mettre en commun leurs données d'expérience, leurs acquis théoriques et leurs bonnes pratiques ainsi que de débattre des difficultés rencontrées aux niveaux national, régional et international et des solutions qui pourraient y être apportées.

10. Les conclusions de la table ronde seront présentées sous la forme d'un résumé du Président/de la Présidente, qui sera soumis pour examen au Conseil économique et social et au forum politique de haut niveau pour le développement durable, organisé sous ses auspices.

#### *Documentation*

E/CN.16/2022/1

Ordre du jour provisoire annoté et organisation des travaux

## **Point 2**

### **Progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international**

11. Le Sommet mondial sur la société de l'information, organisé par l'Union internationale des télécommunications sous l'égide des Nations Unies, s'est tenu en deux phases – en 2003 à Genève et en 2005 à Tunis. Dans la Déclaration de principes de Genève, les participants à la première phase du Sommet mondial ont proclamé une volonté et une détermination communes d'édifier une société de l'information à dimension humaine, inclusive et privilégiant le développement. Lors de la seconde phase du Sommet, les participants ont entériné les résultats de la première phase et adopté l'Engagement de Tunis et l'Agenda de Tunis pour la société de l'information, qui portaient notamment sur les mécanismes financiers et la gouvernance d'Internet.

12. Dans l'Agenda de Tunis pour la société de l'information, le Conseil économique et social a été prié de superviser, à l'échelle du système des Nations Unies, le suivi des conclusions des phases de Genève et de Tunis du Sommet. À cet effet, il lui a été demandé de réexaminer le mandat de la Commission et notamment d'envisager de renforcer celle-ci, en tenant compte de l'approche multi-parties prenantes (par. 105).

13. Dans sa résolution 2006/46 relative à la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information et au réexamen de la Commission de la science et de la technique au service du développement, le Conseil économique et social a décidé que la Commission devait l'aider efficacement en tant que centre de coordination pour le suivi à l'échelle du système des progrès réalisés dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet et lui donner des avis à cet égard, notamment en formulant à son intention des recommandations visant à progresser dans la mise en œuvre de ces textes.

14. Dans sa résolution 2007/8, le Conseil économique et social a prié le Secrétaire général d'informer chaque année la Commission de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information, notamment de tous les services en ligne. Il a prié les organisations chefs de file des Nations Unies, les commissions régionales de l'ONU, les entités facilitant les travaux portant sur le thème principal, l'Alliance mondiale pour les

technologies de l'information et des communications au service du développement et, selon qu'il conviendrait, d'autres entités, de présenter au secrétariat de la Commission leurs rapports respectifs, qui serviraient de base à l'élaboration du rapport annuel du Secrétaire général à la Commission.

15. Le rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international vise à donner une vue d'ensemble de ces progrès, en appelant l'attention sur des exemples de pratiques efficaces en vue de diffuser ces bonnes pratiques et leurs enseignements.

16. Le rapport de 2022 a été établi à partir des conclusions et des recommandations formulées à l'issue de la réunion du groupe intersessions de la Commission qui s'est tenue du 17 au 19 novembre 2021, des contributions d'organes et d'institutions spécialisées des Nations Unies et d'autres documents utiles. La Commission examinera et évaluera les progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet aux niveaux régional et international, comme l'a demandé le Conseil économique et social dans sa résolution 2007/8.

#### *Documentation*

A/77/62-E/2022/8                      Progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes  
issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux  
niveaux régional et international  
Rapport du Secrétaire général

### **Point 3** **Science et technique au service du développement**

17. Dans sa résolution 2006/46, le Conseil économique et social a décidé que la Commission serait le centre de coordination pour le suivi à l'échelle du système des progrès réalisés dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information, tout en continuant à s'acquitter de son mandat initial portant sur la science et la technique au service du développement. Conformément à son mandat, la Commission étudie, au cours de chaque cycle annuel, deux thèmes prioritaires.

18. Les thèmes prioritaires que la Commission abordera au titre de ce point sont les suivants :

- a) La quatrième révolution industrielle au service d'un développement inclusif ;
- b) La science, la technologie et l'innovation au service d'un développement urbain durable dans le monde de l'après-pandémie.

19. La Commission a sélectionné ces thèmes en anticipant que les conclusions y relatives seraient utiles à la mise en œuvre de la déclaration ministérielle adoptée lors du débat de haut niveau de la session du Conseil économique et social tenue en 2021 et du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé la même année. En 2022, le forum sera axé sur le thème « Reconstruire en mieux après la pandémie de maladie à coronavirus, tout en avançant sur la voie d'une mise en œuvre intégrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 » et sur les objectifs de développement durable 4, 5, 14, 15 et 17. De plus, il tiendra compte des différentes incidences particulières de la pandémie sur tous les objectifs de développement durable et du caractère intégré, indivisible et interdépendant de ces objectifs.

20. En outre, l'Assemblée générale, dans sa résolution 73/17, a prié la Commission, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, de poursuivre son étude de l'impact des principales évolutions rapides de la technique, notamment de l'intelligence artificielle, sur la réalisation des objectifs et cibles de développement durable. Les débats consacrés aux thèmes prioritaires, en particulier au second, répondront à cette demande.

21. Pour contribuer à une meilleure compréhension des thèmes prioritaires et aider la Commission dans ses débats à sa vingt-quatrième session, une réunion du groupe

intersessions a eu lieu du 17 au 19 novembre 2021. La Commission sera saisie du rapport de cette réunion.

#### *Documentation*

E/CN.16/2022/2	La quatrième révolution industrielle au service d'un développement inclusif Rapport du Secrétaire général
E/CN.16/2022/3	La science, la technologie et l'innovation au service d'un développement urbain durable dans le monde de l'après-pandémie Rapport du Secrétaire général
E/CN.16/2022/CRP.1	Rapport du groupe intersessions

### **Point 4**

#### **Présentation de rapports sur les examens des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation**

22. Ce point vise à rendre compte des examens des politiques nationales de la science, de la technologie et de l'innovation que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a effectués afin d'aider les pays en développement à définir les mesures à prendre pour intégrer ces politiques dans leur stratégie nationale de développement, et à diffuser des informations sur les progrès accomplis, les enseignements dégagés et les problèmes rencontrés dans l'application des recommandations formulées lors d'examens précédents, conformément à la résolution 74/229 de l'Assemblée générale et à la résolution 2021/29 du Conseil économique et social.

23. La Commission entendra des exposés sur les examens des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation de l'Angola, du Botswana et de la Zambie.

24. La Commission sera également informée des activités que le secrétariat mène, dans le cadre de ses services consultatifs aux pays en développement, pour que les questions de genre soient prises en considération dans les politiques de la science, de la technologie et de l'innovation.

### **Point 5**

#### **Élection du Président/de la Présidente et des autres membres du Bureau de la vingt-sixième session de la Commission**

25. Conformément à l'usage, à la fin de sa vingt-cinquième session, la Commission élira, pour sa vingt-sixième session, un(e) président(e) et quatre vice-présidents. L'un des vice-présidents fera également office de rapporteur.

### **Point 6**

#### **Ordre du jour provisoire et documentation de la vingt-sixième session de la Commission**

26. Conformément à l'article 9 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, la Commission sera saisie du projet d'ordre du jour provisoire de sa vingt-sixième session, ainsi que d'une liste provisoire des documents qui lui seront soumis pour examen.

**Point 7**

**Adoption du rapport de la Commission sur sa vingt-cinquième session**

27. Conformément à l'article 37 du Règlement intérieur des commissions techniques, la Commission présentera un rapport sur les travaux de sa vingt-cinquième session au Conseil économique et social.

## Annexe I

### Projet d'organisation des travaux

Heure (heure d'Europe centrale)

Point de l'ordre du jour et sujet examiné

#### Lundi 28 mars

14 h 30-16 h 30	Point 1 de l'ordre du jour. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation	Déclarations liminaires
	Contribution de la Commission aux travaux du Conseil économique et social et au forum politique de haut niveau pour le développement durable	Table ronde de haut niveau suivie d'un dialogue
	Table ronde de haut niveau sur la contribution de la science, de la technologie et de l'innovation à une reprise postpandémique durable et résiliente allant de pair avec la pleine exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030	

#### Mardi 29 mars

14 h 30-16 h 30	Point 3 de l'ordre du jour. Science et technique au service du développement	Introduction
	Thème prioritaire a) : La quatrième révolution industrielle au service d'un développement inclusif	Table ronde de haut niveau suivie d'un dialogue

#### Mercredi 30 mars

14 h 30-16 h 30	Point 3 de l'ordre du jour. Science et technique au service du développement	Introduction
	Thème prioritaire b) : La science, la technologie et l'innovation au service d'un développement urbain durable dans le monde de l'après-pandémie	Table ronde de haut niveau suivie d'un dialogue

#### Jeudi 31 mars

14 h 30-16 h 30	Point 2 de l'ordre du jour. Progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international	Introduction
		Table ronde de haut niveau suivie d'un dialogue

#### Vendredi 1<sup>er</sup> avril

14 h 30-16 h 30	Point 4 de l'ordre du jour. Présentation de rapports sur les examens des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation	Introduction suivie d'un dialogue
	Prise en compte des questions de genre dans les politiques de la science, de la technologie et de l'innovation afin d'atteindre l'objectif de développement durable 5	
	Décisions concernant les projets de proposition	Adoption des projets de proposition
	Point 5 de l'ordre du jour. Élection du Président/de la Présidente et des autres membres du Bureau de la vingt-sixième session de la Commission	Élection du Bureau
	Point 6 de l'ordre du jour. Ordre du jour provisoire et documentation de la vingt-sixième session de la Commission	Adoption du projet d'ordre du jour provisoire de la prochaine session

*Heure (heure d'Europe  
centrale)*

*Point de l'ordre du jour et sujet examiné*

---

Point 7 de l'ordre du jour. Adoption du rapport de la Commission sur sa vingt-cinquième session	Adoption du projet de rapport
---	-------------------------------

Clôture de la session

---



## Annexe II

### Composition de la Commission de la science et de la technique au service du développement à sa vingt-cinquième session

La Commission compte 43 membres, élus pour un mandat de quatre ans.

<i>Membres de la Commission</i>	<i>Mandat expirant le 31 décembre</i>
1. Afrique du Sud	2024
2. Arabie saoudite	2024
3. Autriche	2024
4. Bélarus	2024
5. Belgique	2022
6. Botswana	2022
7. Brésil	2024
8. Burundi	2024
9. Cameroun	2024
10. Canada	2022
11. Chine	2022
12. Cuba	2022
13. Égypte	2022
14. Équateur	2022
15. États-Unis d'Amérique	2022
16. Éthiopie	2022
17. Fédération de Russie	2024
18. Finlande	2024
19. Gambie	2024
20. Guatemala	2024
21. Guinée	2024
22. Hongrie	2022
23. Iran (République islamique d')	2022
24. Israël	2024
25. Japon	2024
26. Kenya	2022
27. Lettonie	2022
28. Libéria	2022
29. Madagascar	2022

---

	<i>Membres de la Commission</i>	<i>Mandat expirant le 31 décembre</i>
30.	Népal	2022
31.	Oman	2022
32.	Panama	2022
33.	Paraguay	2024
34.	Pérou	2024
35.	Philippines	2024
36.	Portugal	2024
37.	République dominicaine	2022
38.	Roumanie	2022
39.	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2022
40.	Suisse	2024
41.	Thaïlande	2022
42.	Turkménistan	2024
43.	Turquie	2022

---